

Enjeux de l'action publique

Cours magistral (26 h) de J. Valluy en L2 Science politique - 2017

Questions susceptibles d'être posées à l'examen (1h – 2 questions)

Introduction générale : enjeux théoriques {5h30}

1. Si l'analyse des politiques publiques a été un succès institutionnel, quelles sont ses limites et quelles critiques ont été opposées à ce type de travaux sociologiques ?
2. Quels travaux de sociologie historique peuvent contribuer à la compréhension des enjeux de l'action publique ? (présenter quelques exemples)
3. Pourquoi le modèle d'analyse des « coalitions de convictions » (*advocacy coalitions framework*) requière l'étude empirique sur plusieurs décennies d'histoire des enjeux d'action publique ?
4. Qu'est-ce qu'un « système de convictions » (*belief system*) et quelles sont ses composantes, d'après le modèle théorique de Paul Sabatier (*advocacy coalitions framework*, cf. : *Policy Change and Learning*, 1993) ?

Première partie : Enjeux empirique de l'asile(s) et migrations (1948 - 2008) {9h}

5. Quelles sont les caractéristiques cognitives et normatives des trois principaux « systèmes de convictions » s'affrontant en France depuis un demi-siècle autour des enjeux d'action publiques relatifs à l'asile et aux migrations ?
6. Comment peut-on démontrer que l'enjeu des restrictions migratoires et de la fermeture des frontières émerge en France dans le champ technocratique longtemps avant 1974 (et sa mise sur agenda politique dans un espace public élargi durant les années 1970) ?
7. Dans quelle mesure les alternances politiques gauche/droite, au parlement et au gouvernement en France, permettent-elles d'expliquer les variations dans le cours historique de l'action publique relative aux enjeux migratoires depuis les années 1970 ?
8. Quelles interprétations scientifiques s'opposent en France depuis dix ans environ sur l'élévation des taux de rejets des demandes d'asile et la genèse des politiques anti-migratoires durant les années 1970 et jusqu'à nos jours ?
9. L'analyse des enjeux migratoires comme phénomène postcolonial suffit-elle à expliquer les évolutions de l'action publique en Europe, contre les migrations, dans les trente dernières années (i.e. : depuis les années 1980) ?
10. Quelles relations peut-on établir entre la négociation des « accords Schengen » de libre circulation sur le territoire européen et la genèse d'une politique de rejet des demande d'asile et d'incarcération d'étrangers sur le territoire de la Grèce depuis les fin des années 1990 ?

Deuxième partie : Enjeux empiriques de l'environnement industriel (1976-1996) {6h}

11. En quoi la politique nationale et régionale, dite « Semeddira », d'implantation d'une décharge de résidus industriels dangereux en Rhône-Alpes (1976-1996) procède-t-elle d'une définition politique initiale et sélective des enjeux relatifs à ce domaine d'action publique ?
12. Quelles sont les caractéristiques sociologiques permettant de décrire la « coalition de projet » Semeddira du point de vue des réseaux de circulation de l'information et des cercles d'influence politique, dans lesquels s'inscrivent les différents types d'acteurs sociaux concernés ?

13. Les « acteurs-clefs » de la définition des enjeux et de la décision dans les actions publiques pour l'implantation d'une décharge de résidus industriels dangereux en Rhône-Alpes (1976-1996) correspondent-ils aux personnalités et aux fonctions de responsabilité politique ou administrative les plus connues du grand public ?
14. À l'aide de quels critères sociologiques peut-on comparer et distinguer les phases de délibérations politiques confinées et de controverse publiques ponctuelles, dans le cours historique de la politique dite « Semeddira » ?

Conclusion générale : enjeux théoriques {5h30}

15. Quel usage prudent du « schéma interactionniste » et du « schéma directionniste » peut contribuer à réduire les risques de dogmatisme dans la recherche en sciences sociales et dans la réception des œuvres de sciences sociales ?
16. Quels sont les trois types d'enjeux de l'action publique que Robert Dahl (*Qui gouverne ?*, 1961) étudie pour démontrer le caractère « pluraliste », ou dispersé et concurrentiel, du leadership politique dans la société américaine ?
17. Dans quelle mesure est-il pertinent de relier l'analyse que fait Charles Wright Mills du système politique américain (*L'élite du pouvoir*, 1956) à ce que Raymond Aron (*Études sociologiques*, 1988) appelait « l'école élitiste » ?
18. En quoi la définition non compétitive des enjeux d'action publique participe-t-elle selon Philippe Schmitter (« *Still the Century of Corporatism ?* », 1974) d'un prolongement du phénomène corporatiste dans des sociétés démocratiques libérales réputées l'avoir aboli ?